

5950
149.

Tableau de :

Pourbus l'ancien

représentant une Famille.

collection du Marquis de la Boëssière.

19 rue aux Laines.

Adresse: Le Courrier d'Anvers, Anvers

Date:

Signé:

13 JAN 1933

EPILOGUE

Le dernier coup a été porté à M. Caroly par M. Lippens qui lui a brutalement fait savoir dans une lettre que celle « famille de Berchem » — par quoi il faut entendre le fameux Pourbus — n'intéresse pas du tout le gouvernement et qu'il est prié de le garder pour lui.

D'autre part, le Pourbus, qualifié Frans Floris par Friedländer, ne prenant pas place au Musée, la Société *Artibus Patriae* a récupéré les fonds qu'elle avait versés dans la cagnotte. M. Caroly, victime de sa générosité, de son désir de rendre service à la communauté et au pays, jure, un peu tard, qu'on ne l'y reprendra plus.

Extrait de:

Adresse: Le Courrier d'Anvers, Anvers

Date:

Signé:

10 FEV. 1933

UN CANARD MALICIEUX

Quelques journaux se sont fait l'écho d'un bruit d'après lequel un Américain aurait offert deux millions pour le Pourbus de M. Caroly. Celui-ci ne confirme ni... n'infirme. Mais s'il est vrai qu'une pareille offre lui a été faite, il devrait vendre, vendre au plus tôt. C'est cela qui rendrait malades de jalousie ses ennemis qui sont bien capables, s'il ne se dépêche, de faire voter par le Parlement une loi calquée sur la loi italienne qui défend l'exportation des œuvres d'art.

Extrait de:
Le Courrier d'Anvers, Anvers

Adresse:

Date:

Signé:

14 AVR. 1933

LE BARON CAROLY

Maintenant que M. Georges Caroly est nommé baron, le fameux Pourbus va-t-il réintégrer sa place au Musée où, naturellement, on l'accueillerait à bras ouverts ?

Car si l'Etat, contraint par l'impécuniosité, refuse d'accepter des cadeaux moyennant supplément, il les reçoit volontiers gratis *pro deo*. Si la chose doit se faire pourtant, et elle se fera, nous en sommes convaincus, ce ne sera pas tout de suite car il ne faut pas que la dignité qui a été octroyée à M. Caroly ait l'air d'avoir fait l'objet d'un marché. Ce serait à la fois injurieux pour le Roi qui crée les barons et pour M. Caroly dont on peut dire qu'il confère au titre autant d'honneur qu'il n'en reçoit.

Nous exprimons un regret et un vœu. Le regret que cette haute distinction ait été conférée un peu tard à un homme qui l'espérait à si juste titre, le vœu que le baron Caroly, qui est dans sa soixante-dixième année et qui en paraît à peine cinquante-huit, puisse longtemps encore jouir de son titre.

Extrait de:

Adresse: Journal d'Anvers, Anvers

Date:

Signé:

14 AVR 1933

Le baron Caroly

Et voici M. Georges Caroly créé baron.

Nous le félicitons bien vivement. S'il est des hommes à qui convient ce titre avec tout ce qu'il comporte de mérite et de considération, c'est bien lui. Nous dirons de M. Georges Caroly qu'il est le baron type.

En notre époque bouleversée terriblement sceptique et qui a connu le renversement et la faillite de toutes les valeurs, les valeurs nobiliaires ont encore écoupé plus que les autres. Et cela précisément dans les pays où, comme le nôtre, elles continuaient d'avoir cours. Car il est assez remarquable que dans les démocraties intégrales, comme l'Amérique et la Suisse, les titres de noblesse exercent plus de prestige que chez nous. Ressembleraient-ils aux bâtons de la fable ? De loin c'est quelque chose et de près ce n'est rien...

Cela tient à ce que tout en gardant à l'ancienne aristocratie, à ce qu'on appelle le sang bleu, le respect que lui doit quiconque se réclame de la tradition, on est parfois étonné des caprices du hasard qui confère les titres. Ce hasard, évidemment, c'est le gouvernement, c'est le Roi, mais le Roi — et il s'en plaint assez dans son entourage — ne fait pas ce qu'il veut. Et alors on assiste à cette double anomalie. La baronnie est conférée à l'argent, rien qu'à l'argent, et l'argent à lui seul, y en eut-il une montagne, est un titre assez misérable, ou bien elle va au talent et le talent sans argent, une valeur purement spirituelle mais qui n'est pas étayée en quelque sorte par des biens visibles au soleil, paraît assez incompatible avec un blason qui n'a de valeur que doré, peint sur de riches carrosseries ou gravé dans de vermeil.

Nous avons quatre barons peintres : Courtens, Ensor, Frédéric, Laermans. Un baron sculpteur : Minne. Quant aux hommes de lettres, nous avons un prince : Maurice Maeterlinck. On en a fait un comte, et bien que le propriétaire du château d'Orlamonde ait de quoi faire graver des armoiries enrichies de brillants dans de la vaisselle extra-plate et qu'il puisse se dire le seigneur de domaines plus vastes que onques un comte n'en eut sous le soleil, on a tout de même un peu l'impression qu'on l'a diminué...

C'est que nous ne sommes plus au temps de Van Dyck, ennobli par Charles Ier, où les peintres et les poètes portaient l'épée et le chapeau à plumes, Charles IX pouvait écrire à Ronsard:

Tous deux également nous portons des couronnes,

Mais toi je la reçois, poète tu la donnes.

Quand il s'agit vraiment d'un artiste ou d'un écrivain de génie, le titre nobiliaire n'ajoute rien à sa valeur. Et s'il n'a qu'un talent médiocre il n'en est pas digne. Si nous citons ces exemples dans le monde des arts et des lettres, c'est précisément parce que c'est en quelque sorte au titre des arts que M. Georges Caroly a été créé baron mais dans des conditions toutes différentes et pour d'autres raisons que les artistes ou les écrivains.

M. Georges Caroly est un de ces hommes riches qui ne se sont pas contentés d'être riches mais qui ont compris l'utilité et la grandeur du rôle social que l'homme riche est appelé à accomplir. Parcimonieux dans les petites choses, il est d'autant plus large et plus généreux lorsqu'il s'agit des grandes. Suppléant à la carence de l'Etat qui n'a plus de crédits pour l'achat d'œuvres d'art ou pour l'enrichissement de nos musées, M. Georges Caroly a fait à nos collections publiques des dons princiers. Sa générosité, parfois même un peu impétueuse, n'a pas toujours été appréciée comme il l'eût fallu et il a subi des mécomptes pour ne pas dire plus, qui l'ont profondément meurtri dans une juste susceptibilité. Ainsi l'histoire du Pourbus, ce fameux Pourbus dont l'Etat ne voulut point faute de paraître à concurrence de la moitié les 750,000 francs qu'il avait coûté et qui resta pour compte à M. Caroly pour l'intégralité de cette somme énorme...

Le titre de baron que vient de lui octroyer le Roi, à l'intervention bien moins de quelques grandes familles anversoises apparentées à M. Lippens, qu'à celle de son unique mérite, quoique la modestie de M. Georges Caroly veuille nous faire accroire, mettra du baume sur la plaie. Et avant qu'il ne soit longtemps, le Pourbus — fut ce sous l'attribution de De Vries, et ceci, n'est-ce pas, arrangerait tout ? — reprendra sa place au Musée, cette fois pour ne plus le quitter. Car M. Caroly, pardon, c'est le baron Caroly que nous devons dire à présent, au seuil de ses soixantedix ans qu'il porte avec une rare et jeune élégance, sait trop son devoir d'indulgence envers les hommes en général et ses concitoyens en particulier qui sont unanimes, aujourd'hui, à se réjouir de la dignité où ils le voient élevés. Une dignité qui retrouve toute sa valeur, tout son éclat dès qu'elle est conférée à des hommes comme lui qui ont su découvrir le véritable rôle de l'aristocratie dans la société moderne. Baron, on peut dire que depuis longtemps M. Caroly en exerçait les fonctions. L'octroi du titre n'est chez lui qu'une confirmation d'état. Et ce sera comme s'il l'avait toujours porté.

Le Journal d'Anvers.

Extrait de: Journal d'Anvers, Anvers

Adresse:

Date: 24 FEV. 1933

Signé:

Pour le Retour de l'Enfant Prodigue

Ainsi le bruit a couru qu'un riche Américain — hein ? la légende du « vieil Américain » a la vie dure — aurait offert deux millions du fameux Pourbus. Vous savez, le Pourbus qui serait un Floris, dixit Friedländer, et qui, Floris ou Pourbus, Pourbus ou Floris, coûte à l'heure qu'il est, y compris les intérêts à 6 pour cent, quelque chose comme 800,000 francs à M. Caroly.

Une bonne affaire, évidemment, pour M. Caroly. Et il méritait bien ça ! Car la mésaventure qu'il a encourue avec ce tableau doit l'avoir dégoûté à tout jamais du rôle de Mécène dont il s'acquittait avec tant d'autorité et d'élégance, du rôle, aussi, de banquier des Mécènes anversois qu'il avait assumé dans l'affaire du Pourbus en question, nous devons bien le dire, avec plus d'enthousiasme que de prudence.

Pourtant M. Caroly, qui déteste tout ce bruit fait autour de lui, ne confirme pas plus l'information parue dans les journaux qu'il ne la fait démentir. Il va sans dire que nous repoussons de la manière la plus énergique l'insinuation de ces médisants qui ne voient dans tout ceci qu'une manœuvre pour forcer la main à la commission du Musée et l'obliger à revenir sur sa décision. M. Caroly sait mieux que personne que, de ce côté, il n'y a plus rien à tenter. C'est sans le moindre regret que ces messieurs verraient partir pour l'Amérique la famille Van Berchem, le père, la mère, les enfants et la gouvernante, même si M. Caroly devait y gagner un bon million, car ils ne sont pas, au fond, si méchants que cela... Eh ! bien, nous aussi. Et nous nous expliquons.

Malgré ses déboires, malgré l'amertume dont il est abreuvé, M. Caroly est trop conscient de ses devoirs vis-à-vis de la communauté, des hautes et lourdes responsabilités inhérentes à sa situation sociale et encore plus à la situation morale qu'il a réussi à se créer, pour ne pas consacrer le million qu'une heureuse conjoncture aurait fait ainsi tomber dans sa bourse à enrichir notre patrimoine national. Et il y a une occasion à ne pas laisser échapper, une occasion qui ne se représentera jamais plus, une occasion unique, providentielle !

Tout le monde connaît l'« Homme à la Houlette », le chef-d'œuvre de Van Dyck, qui figura à la rétrospective de ce peintre, en 1899, où il fit sensation, et qui appartient à l'Ermitage de Pétersbourg, pour restituer son nom original à Leningrad. Or, l'« Homme à

la Houlette » est à vendre pour la raison bien simple que tout ce qui se trouve dans les musées des Soviets est à vendre. C'est ainsi que M. Mellon, notamment, a déjà acquis une série d'œuvres de vieux maîtres italiens pour un nombre assez respectable de millions de dollars.

Des millions de dollars ! Hélas ! oui. Les Soviets ont le mauvais goût de ne pas tenir compte de la crise. Maîtres du marché, ils en

profitent. Et il ne faut pas espérer, le cas échéant, tirer de leurs griffes le tableau qui est considéré comme le chef-d'œuvre de l'époque anglaise du grand portraitiste anversois, à moins d'un sacrifice sérieux.

Il y faudrait une souscription nationale comme ont fait les Hollandais, naguère, quand ils rachetèrent la « Laitière » de Vermeer de Delft pour un demi-million de florins, ce qui représente déjà plus de sept millions de nos francs. Par exemple, l'idée que ce bel argent irait aux Soviets pour les aider à réaliser quelque nouveau plan quinquennal et poursuivre leur dumping économique, est assez déplaisante. Mais s'ils vendent l'« Homme à la Houlette » ailleurs ? Il pourrait se trouver l'un ou l'autre Mellon pour l'acheter, après quoi il serait trop tard. Les Soviets auraient tout de même leur argent mais nous aurions définitivement perdu la chance d'avoir le tableau. Alors ?

Alors, pensez à l'effet d'une souscription nationale, M. Caroly inscrivant à la tête de la liste le bénéfice qu'il aurait réalisé avec son Pourbus ? Un million, un million et demi, deux millions ! Les cent mille, les dix mille et les mille suivraient en colonnes serrées et la somme serait bientôt faite. Quinze jours plus tard, nous recevions ici en grande pompe l'« Homme à la Houlette », comme, en 1815, nous avons reçu les tableaux qui nous avaient été enlevés par les Sans-Culottes et que le Traité de Vienne nous restituait.

Ce serait vraiment le retour de l'Enfant prodigue et, même en dépit de la crise, on tuerait le veau gras. Quand on pense que nous ne possédons, en Belgique, aucune œuvre capitale de Van Dyck, pas un portrait de premier ordre de celui qui fut notre plus grand portraitiste, et que c'est en Angleterre, en Amérique, en Russie qu'il faut aller pour reconnaître la valeur de cet admirable peintre, le plus pur et le plus beau des Anversois !

Alors ? ça va... Et qu'on ne nous dise pas qu'il n'y a pas d'argent quand des particuliers empilent dans leur coffre-fort des barres d'or de douze kilogr. et demi ! Un tableau comme l'« Homme à la Houlette » vaut mieux que de l'or en barre.

LE JOURNAL D'ANVERS.

57

Extrait de: **Le Courrier d'Anvers, Anvers**

Adresse:

Date:

22 JUIL 1932

Signé:

SACRIFICE

Décidément le Pourbus n'ira pas au Musée. Les donateurs — si on peut encore s'exprimer ainsi — le trouvent trop cher. En effet. Le musée, en grattant tous ses fonds de tiroir, ne parvient pas à faire le tiers de la somme qui s'élève à 710.000 francs et M. Cornette parle d'un sacrifice! Alors, tu parles d'un sacrifice pour les deux autres tiers! Bref, s'il y a des amateurs ils n'ont qu'à se faire connaître et le Pourbus est à eux.

Seulement voilà. Il n'y a pas d'amateurs, à moins que les propriétaires ne consentent à un gros sacrifice. Sacrifice, sacrifice, il n'est question que de sacrifice là dedans.

25 MARS 1932

Le Pourbus de six cent mille francs

Notre musée vient donc de s'enrichir d'une œuvre nouvelle: La famille van Berchem, un portrait de groupe de Pierre Pourbus l'Ancien.

Il provient de la collection du marquis de la Boëssière-Thiennes, qui passa récemment sous le marteau du commissaire pri-seur, à Bruxelles. Et quand, au cours de la vente, ce marteau retentit après le plus haut chiffre — Six cent mille! — il y eut quel-qu'un qui respira, encore tout tremblant de l'émotion de l'enchère, celui de nos conci-toyens qui l'avait acquis au nom de la So-ciété Artibus Patriae pour être offert en don au Musée.

On s'accorde à appeler ce tableau le chef d'œuvre du maître. Il a été peint en 1561. Il a deux mètres 14 cm. de largeur sur un mètre 24 cm. de hauteur. Il ne comprend pas moins de douze figures grandeur nature — ce qui met chacune à 50.000 francs!

Figures d'hommes, de femmes, d'enfants offrant la plus heureuse diversité. Ajoutez-y la fraîcheur, l'éclat du coloris, un état de conservation parfait. Pas de tares, aucun repeint. Bref, de quoi justifier le chiffre de 600.000 francs qui, pour un Pourbus, maître de deuxième plan, pourrait paraître énorme à première vue.

Le prix ne fait rien, il faut voir la carte, dit le joueur de poker. Qu'importe 600.000 francs, il faut voir le tableau. Fort bien. Mais encore faut-il avoir 600.000 francs sans compter cent et dix mille balles de supplément pour les frais. Artibus Patriae est riche. Les mécènes qui composent Artibus Patriae sont riches. Nul doute qu'ils ne puis-sent faire la somme. Tout de même...

Est-ce que l'Etat, à qui Artibus Patriae fait ce superbe cadeau, ne pourrait pas intervenir pour une bonne part? Sans doute l'Etat est réduit à la besace, ou presque. Ce qui n'empêche que le Musée de Bruxelles était commissionné jusqu'à concurrence de 300.000 francs pour l'achat du Pourbus. Trois cents billets qui étaient vraiment un peu jeunes, comme l'ont démontré les an-versois en mettant un second paquet de trois cents billets à côté. Mais pour l'Etat, que le Pourbus soit à Anvers ou à Bruxel-les, le musée d'Anvers étant un musée de l'Etat, n'est-ce pas la même chose? Et alors n'est-il pas logique que l'Etat récompense

l'initiative des anversois qui n'ont pas hési-té à doubler la somme, sur leur poche, en intervenant dans l'achat pour la moitié?

Un raisonnement qu'il sera peut-être dif-ficile de faire admettre par M. Petitjean, par le comité du Trésor, par les Bruxellois sur-tout! Comment? l'Etat se proposait de faire à ces derniers un cadeau de 300.000 francs sans qu'ils étendent seulement leur petit doigt sur leur escarcelle pour le mériter. Et il refuserait cette libéralité aux anversois qui l'apprécient assez haut pour doubler la somme? Ce serait tout à fait inadmissible et l'opinion, ici, ne l'admettrait pas.

Par exemple, il ne faut rien espérer du côté de la ville. Bien loin de participer à l'achat de tableaux pour le musée, la ville songerait plutôt à les vendre! N'est-ce pas l'honorable échevin des finances, M. De Bruyn qui, dernièrement, disait dans un groupe, que la vente d'un ou deux Rubens du Musée suffirait pour remettre nos finan-ces à flot? On pourrait rire d'un tel propos si on n'avait des indices sur le degré d'in-compréhension de nos édiles à propos des intérêts moraux de notre ville. On l'a bien vu dans la question des théâtres. Et, der-nièrement, M. Junes lui-même, qui en sa qualité d'échevin des Beaux Arts se devrait de défendre notre patrimoine artistique et non de le saboter, ne proposait-il pas de fermer purement et simplement le Musée de Folklore et de mettre la clef sous la porte?

L'étonnant, c'est que cette sordidité et la totale incompréhension de nos magistrats élus ne décourage pas l'élan généreux de nos concitoyens qui, malgré tout, ont tou-jours foi dans les destinées d'Anvers. Ce sont eux nos véritables représentants. Les autres ne sont que de petits profiteurs à gages. Un caprice électoral les apporte, un autre les remporte. Petits incidents qui n'eut absolument aucune importance et qu'on ou-blie aussitôt devant un geste comme celui que viennent de faire les mécènes d'Artibus Patriae.

LE JOURNAL D'ANVERS.

Extrait de: Nation Belge.

Adresse: Bruxelles.

Date: 23 MARS 1932

Signé:

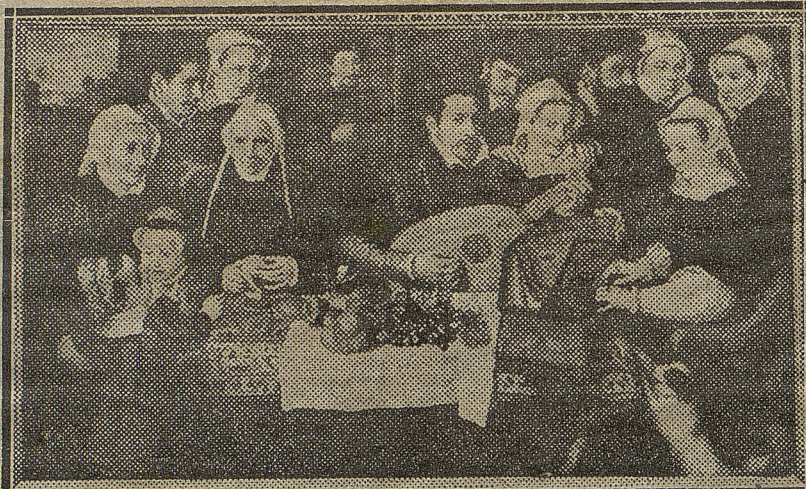
DE-CI DE-LA

Gombas

La province contre l'Etat

Un mauvais arrangement vaut toujours mieux qu'un bon procès. Sans conteste, le procès en cause Ville de Tournai contre Etat Belge pour la restitution du Rubens et du Jordaens, qui se trouvent au Musée de Bruxelles, était bon pour l'Etat. Ni en droit ni en fait la Ville de Tournai n'avait même une ombre de raison, si c'est une raison de dire: Cette chose m'a appartenu, donc elle m'appartient. Et où irions-nous si

Voici que déjà surgit un nouveau conflit. Il s'est vendu dernièrement, en vente publique, à Bruxelles, un Pourbus. Un portrait de famille de Pourbus que les connaisseurs s'accordent à trouver très bien. Le musée de Bruxelles était commissionné par l'Etat pour 300.000 francs. Mais ce sont les Anversois qui l'ont emporté pour 600.000 francs! Naturellement, toujours eux. Des gaillards qui ne regardent jamais à la somme mais



Ce tableau, acquis par la Société Artibus Patriae, représente la Famille Van Berchem. Il a été peint en 1521.

les anciens propriétaires pouvaient réclamer leurs biens aux propriétaires nouveaux!

Seulement dans un procès qui se plaide devant une assemblée législative, le Sénat, et où il apparaît que l'intérêt de la province soit mis en opposition avec celui de Bruxelles, la province pouvait bien l'emporter! D'où la transaction. Le musée de Bruxelles, qui n'y perd rien, prête au musée de Tournai, qui y gagne quelque chose, un lot d'œuvres estimables dont un Roi boit! de Jordaens. Sujet éminemment propre à sceller la réconciliation. Il n'y a qu'une ombre à ce tableau: Qui a bu, boira! Et nous avons bien peur que l'Etat n'ait créé là un précédent dont la province saura tirer profit.

qui savent bigrement compter. Alors ils raisonnent comme ceci: Le Pourbus est destiné au musée d'Anvers qui est un musée de l'Etat. Il est donc naturel que l'Etat nous donne l'argent qu'il voulait consacrer à l'achat de ce tableau. De cette façon il ne coûtera que la moitié de son prix. Trois cent mille francs à nous, trois cent mille à l'Etat. Du coup, ce Pourbus devient un chopin! Il ne reste plus qu'à convaincre M. Petitjean et quelques autres si bien qu'à force d'être convaincu, M. Petitjean prendra le parti de fermer le musée de Bruxelles, vidé de ses tableaux et frustré de ses crédits, et par mettre la clef sous la porte. Une solution qui lui évitera bien des embêtements.

GALLO.

Extrait de: De Nieuwe

Adresse: Anvers.

Date:

20 MARS 1932

Signé:

47

20 Maart 1932

De Nieuwe Gazet

Een merkwaardige Schilderij

"De Familie Van Berchem" van P. Pourbus de Oude



Op de veiling der verzameling van de familie van den Markies de la Boëssière-Thiennes, Maandag j.l. te Brussel, kwam een zeer voornaam werk voor, waarschijnlijk het meesterwerk van den schilder Pieter Pourbus de Oude.

Wij waren gelukkig te vernemen, dat een verzamelaar onzer stad dit belangrijk schilderij aankocht. Zoo werd weer een meesterwerk gered.

Het schilderij, 2.40 M. breed en 1.30 M. hoog, stelt de familie Van Berchem voor. De familie is vereenigd rond een tafel, bedekt met een Oostersch tapijt, waar op een tafeldoek, gemengd fruit verspreid ligt, dat een bewonderenswaardig stilleven daarstelt. — Het hoofd der fa-

milie, achter de tafel gezeten, speelt op de gitaar, terwijl een jonge vrouw op een clavecimbel speelt. — Op het voorplan spelen en lachen twee verrukkelijke kinderen bij de grootmoeder; op het achterplan houden zich drie koppels recht.

Al de figuren zijn van buitengewone schoonheid, ze onderscheiden zich door karakter en hoogen stijl, zoowel door teekening, als door kleur.

In de diepte hangt een portret aan den muur en links ziet men het landschap door een venster.

Het geheel is van buitengewone compositie en uitvoering, het is een van de meest betekenisvolle werken der Vlaam-

sche School.

Wij zijn gelukkig te vernemen, dat enkele leden van het Comité van «Artibus Patriæ», die steeds gereed zijn, wanneer het er op aan komt onze kunstschat te vergrooten, zich tot den gelukkigen bezitter gericht hebben, om te bekomen, dat hij het meesterstuk, waarvan hij onlangs in het bezit kwam, zou afstaan aan ons Museum.

Wij zijn er van overtuigd, dat de Vereeniging «Artibus Patriæ» die reeds zoveel giften aan ons Museum op haar actief heeft, geen oogenblik zal aarzelen, om al de gelden, waarover zij beschikt voor den aankoop van dit werk voor te behouden — dat tevens het Beheer van

het Museum hetzelfde zal doen. — Nog tans in deze moeilijke tijden zullen Staats- en Stadsbestuur moeten toezien op de aankoop van dit werk mogelijk te maken.

Het is bijna zeker, dat de betrokken verzamelaar, die overigens onder de meest enthousiaste kunstliefhebbers gerekend wordt, met genoegen dit meesterwerk aan ons Museum zal afstaan aan den inkoop prijs.

Het zou een betekenisvolle aanwinst zijn, en zeker is in ons Museum sedert 30-40 jaar, geen enkel werk der oude school met zulke betekenis binnengekomen.

Extrait de: Het Handelsblad.

Adresse: Anvers.

Date: 19 MARS 1932

Signe:

Een Pourbus voor ons Muzeum?

Op de veiling der verzameling van de familie van den Markies de la Boëssière-Thiennes, Maandag 11. te Brussel, kwam een zeer voornaam werk voor, waarschijnlijk het meesterwerk van den schilder Pieter Pourbus de Oude.

We waren gelukkig te vernemen, dat een verzamelaar onzer stad die belangrijke schilderij aankocht. Zoo werd weer een meesterwerk gered.

De schilderij 2.40 M. breed en 1.30 M. hoog stelt de familie Van Berchem voor. De familie is vereenigd rond een tafel, bedekt met een Oostersch tapijt, waar op een tafeldoek, gemengd fruit verspreid ligt dat een bewonderenswaardig stilleven daarstelt. Het hoofd der familie, achter de tafel gezeten, speelt op de gitaar, terwijl een jonge vrouw op een clavecimbel speelt. Op het voorplan spelen en lachen twee verukkelijke kinderen bij de grootmoeder; op het achterplan houden zich drie koppels recht.

Al de figuren zijn van buitengewone schoonheid, ze onderscheiden zich door karakter en hoogen stijl, zoowel door teekening als door kleur.

In de diepte hangt een portret aan den muur en links ziet men het landschap door een venster.

Het geheel is van buitengewone compositie en uitvoering, het is een van de meest betekenisvolle werken der Vlaamsche School.

Wij zijn gelukkig te vernemen dat enkele leden van het Comité van Artibus Patriae, die steeds gereed zijn wanneer het er op aan komt onzen kunstschat te vergrooten, zich tot den gelukkigen bezitter gericht hebben om te bekomen dat hij het meesterstuk, waarvan hij onlangs in het bezit kwam, zou afstaan aan ons Muzeum.

Wij zijn van overtuigd dat de Vereniging «Artibus Patriae» die reeds zooveel giften aan ons Museum op haar actief heeft, geen oogenblik zal aarzelen om al de gelden waarover ze beschikt voor den aankoop van dit werk voor te behouden — dat tevens het Beheer van het Museum hetzelfde zal doen. Nochtans in deze moeilijke tijden zullen de Openbare Besturen moeten tusschenkomen: het Staatsbestuur en de Stad, om

de aanschaffing van dit werk mogelijk te maken.

Het is bijna zeker dat de betrokken verzamelaar, die overigens onder de meest enthousiaste kunstliefhebbers telt, met genoeg dit meesterwerk aan ons Muzeum zal afstaan aan den inkoop-prijs.

Het zou een betekenisvolle aanwinst zijn, en zeker is in ons Muzeum sinds 30-40 jaar, geen werk der oude school van die betekenis binnengekomen.

Wij houden er aan hier eenige bijzonderheden te verstrekken over deze veiling van den markies de la Boëssière Thiennes, in het Paleis van Schoone Kunsten te Brussel.

De veiling had de belangstellenden der groote veilingen gelokt, doordat de de koop gestelde voorwerpen van uitzonderlijke waarde waren. De prijzen die bereikt werden herinneren aan de tijden toen geene crisis heerschte, en het geld scheen eindelijk uit de brandkoffers te willen ontsnappen.

Buiten de schilderij «De familie van Berchem», van Pourbus (1561), waar over wij hier boven bijzonderheden verstrekten en die tegen 600,000 fr. aan M. Stuyck della Faille onzer stad toegewezen werd, kwam er een «Portret van een prins van Nassauwen met zijn gouverneur», door Antoon Van Dyck, voor, die 460,000 fr. bereikte.

Vier wandtapijten, volgens schetsen van Terniers uitgevoerd en landelijke tafereelen voorstellend gingen tot 113,000 frank en drie andere met Eros en Psyché tot onderwerken, werden toegekend tegen 230,000 fr.

Onder de porseleinen voorwerpen die tot hooge prijzen stegen zijn te vermelden: 5 meerkleurige borden tegen 2700 fr.; een «tête à tête»: 2900 fr.; twee boterpotten: 2800 fr. Vier beeldjes in biscuit van Doornik: 7000 fr.

Twaalf kleine borden in Delft: 16,500 frank; de «Vijf zinnen» met een meerkleurigen decor: 20,000 fr. en twee borden met glazuur: 25,000 fr.

De veiling werd krachtadig gevoerd en bewijst dat de handel in kunstvoorwerpen en in stijlmeeubelen terug groote belangstelling geniet.

44

Extrait de : Le Matin.

Adresse : Anvers.

Date 18 MARS 1932

Signe

à des dispositions mécaniques conve-

NOS MECENES

UN CHEF-D'ŒUVRE DE L'ART FLAMAND

A la vente des collections de la famille du marquis de la Boëssière-Thiennes, qui a eu lieu à Bruxelles lundi dernier, figurait une œuvre très importante, probablement le chef-d'œuvre du peintre Pierre Pourbus l'Ancien.

Nous apprenons, avec un très vif plaisir, que c'est un collectionneur de notre ville qui a acquis cette œuvre importante. Voilà encore un chef-d'œuvre sauvé !

Le tableau qui mesure 2,40 m. de large sur 1,30 m. de haut, représente la famille Van Berchem. La famille est groupée autour d'une table recouverte d'un tapis d'Orient sur laquelle est placée, sur une nappe, une quantité de fruits variés formant une admirable nature-morte. Le chef de famille, assis derrière la table, joue de la guitare, tandis qu'une jeune femme joue du clavecin. A l'avant-plan, deux adorables enfants s'amuse et rient tout près de la grand-mère. Dans le fond, trois couples se tiennent debout.

Toutes les figures sont d'une beauté extraordinaire. Elles se distinguent par le caractère et le haut style, tant au point de vue du dessin que de la couleur.

Dans le fond, contre le mur, est accroché un portrait et, à gauche, l'on aperçoit le paysage par une fenêtre.

L'ensemble est d'une composition et d'une exécution remarquables : c'est une des œuvres les plus marquantes de l'école flamande.

Signalons, à ce propos que quelques membres du comité d'« Artibus Patriae », qui sont toujours là quand il s'agit d'augmenter notre patrimoine artistique, se sont adressé à l'heureux collectionneur pour obtenir de lui qu'il veuille bien céder à notre musée l'œuvre qu'il vient d'acquérir.

Nous avons la conviction que la société « Artibus Patriae », qui a déjà fait de si nombreux dons à notre musée, n'hésitera pas un instant à consacrer à l'achat de cette œuvre tous les fonds dont elle dispose et que, d'autre part,

la commission administrative du musée fera de même.

Mais, en ces temps de crise, il faudra certes une intervention des pouvoirs publics : le gouvernement et la Ville.

Il est presque certain que le collectionneur en question, qui est du reste un de nos mécènes les plus enthousiastes, n'hésitera pas à céder ce chef-d'œuvre à notre musée au prix qu'il l'a payé.

Ce serait une acquisition admirable. Depuis 30 à 40 ans, il n'est plus entré, en notre musée, une œuvre ancienne de cette valeur.

Un don au Musée

La vénérable société « Artibus Patriae » a offert un dessin de Willem Linnig junior au musée royal des Beaux-Arts.

La Ville a décidé de remercier la société de ce don.

Une réception à l'Hôtel de Ville

Le collège a décidé aussi de recevoir le 10 avril prochain, à l'Hôtel de Ville le comité et les membres du Fonds de Dotation pour la bibliothèque principale et le musée Plantin-Moretus. Cette réception est organisée à l'occasion du 25^e anniversaire de la constitution du Fonds.

K.

Extrait de:

Adresse: ECHO DU SOIR, ANVERS

Date:

18 MARS 1932

C:--

POUR NOTRE MUSEE

Un chef d'œuvre de l'art flamand

LA FAMILLE VAN BERCHEM
PAR PIERRE POURBUS L'ANCIEN

A la vente des collections de la famille du marquis de la Boëssière-Thiennes, qui a eu lieu à Bruxelles lundi dernier, figurait une œuvre très importante, probablement le chef-d'œuvre du peintre Pierre Pourbus l'Ancien.

Nous avons été heureux d'apprendre qu'un collectionneur de notre ville a acquis cette œuvre importante. Voilà encore un chef-d'œuvre de sauvé.

Le tableau qui mesure 2.40 m. de large sur 1.30 m. de haut, représente la famille Van Berchem. La famille est groupée autour d'une table recouverte d'un tapis d'Orient sur laquelle est placé sur une nappe, une quantité de fruits variés formant une admirable nature morte. Le chef de famille, assis derrière la table, joue de la guitare, tandis qu'une jeune femme joue du clavecin. A l'avant-plan, deux adorables enfants s'amuse et rient tout près de la grand'mère, dans le fond trois couples se tiennent debout.

Toutes les figures sont d'une beauté extraordinaire, elles se distinguent par le caractère et le haut style, tant au point de vue du dessin que de la couleur.

Dans le fond contre le mur, est accroché un portrait et à gauche, l'on aperçoit par une fenêtre, le paysage.

L'ensemble est d'une composition et d'une exécution remarquables: c'est une des œuvres les plus marquantes de l'Ecole flamande.

Nous sommes heureux d'apprendre que quelques membres du Comité d'« Artibus Patriæ », qui sont toujours là quand il s'agit d'augmenter notre patrimoine artistique, se sont adressés à l'heureux collectionneur pour obtenir de lui qu'il veuille bien céder à notre Musée, l'œuvre qu'il vient d'acquérir.

Nous avons la conviction que la Société « Artibus Patriæ », qui a déjà fait de si nombreux dons à notre Musée, n'hésitera pas un instant à consacrer à l'achat de cette œuvre, tous les fonds dont elle dispose — que, d'autre part, la Commission administrative du Musée fera de même. Mais en ces temps de crise, il faudra certes une intervention des pouvoirs: le gouvernement et la ville, pour rendre l'acquisition de cette œuvre possible.

Il est presque certain que le collectionneur en question, qui est du reste un de nos mécènes les plus enthousiastes, n'hésitera pas à céder à notre Musée ce chef d'œuvre au prix qu'il l'a payé.

Ce serait une acquisition admirable, et depuis 30-40 ans, il n'est plus entré en notre Musée, une œuvre ancienne de cette valeur.

Le 12 avril 1932.

J'ai été voir le Ministre aujourd'hui et je lui ai dit que le Comité de Patronage croyait ne doit devoir s'occuper d'une souscription que je lui ai proposée en vue de l'acquisition du tableau de Pourbus: M. Mistlet avait dit à la séance du Comité de Patronage que les mécènes d'Anvers sont décidés de garder ce tableau, à tout prix, et de faire de sérieux sacrifices. M. le Ministre m'a répondu qu'il n'en est probablement pas ainsi: il a reçu ce jour même la visite de M. Cornette, Conservateur en Chef du Musée d'Anvers qui lui a dit que l'acquéreur, M. Stuyck-del Bruyère, n'a avancé qu'une partie de la somme de l'acquisition et que c'est M. Caroly qui a emprunté cette somme en Banque. M. Caroly désirerait que la question prenne fin, or, le Ministre refuse absolument au Musée d'Anvers, non pas seulement de lui accorder les trois cents mille francs que nos musées auraient voulu consacrer à l'achat de ce tableau, mais aussi de donner n'importe quelle subvention: il ne pourrait pas défendre celle-ci devant le Comité du Trésor. Dès lors, il est probable, me dit le Ministre, que la ville d'Anvers pourrait se désaisir du tableau. Je lui ai dit que dans ces conditions, je convoquerai la Commission d'Art Ancien et je lui demanderai si, le cas échéant, elle pourrait émettre l'avis que cette oeuvre pourrait être acquise sur les crédits de nos Musées pour la somme de vente augmentée des frais.

Lup

Pourbus

Possibilité d'acquisition —
 Dans le cas où le Musée d'Anvers
 ne peut rassembler les sommes,
 Elles vous d'avis qu'il conviendrait
 de d'acquies pour la somme
 de vente augmentée des frais
 soit 702.000 frs

Leo van Puyvelde,

Professeur Ordinaire à l'Université de Liège.

54

Bruxelles, le 9 avril 1932.

Mon cher Collègue,

Je serais heureux de vous parler au plus tôt, notamment de la question de l'acquisition du grand Fourbus, de la collection du Marquis de la Boëssière: à ce propos, le Comité de Patronage a décidé hier de ne plus faire provisoirement des instances pour l'acquisition de cette oeuvre pour nos musées: Anvers paraît décidé à la garder à tout prix.

Je voudrais vous parler également du délégué qu'il conviendrait de désigner pour collaborer avec la Conservation au Musée d'Art moderne.

Croyez, mon cher Collègue, à mes sentiments bien distingués.

Monsieur Hulin de Loo,
Professeur à l'Université de Liège,
Président de la Commission d'Art Moderne des Musées Royaux
des Beaux-Arts de Belgique,
3, Place de l'Evêché,

Cand.

53
6 avril 1932

Monsieur le Ministre,

Il n'y a pas lieu de perdre tout espoir au sujet de l'acquisition du grand Fourbus, "Portraits de Famille", que la Commission d'Art ancien aurait tant aimé voir figurer à nos Musées. Vous savez que cette oeuvre a été achetée à la vente de la Boëssière par M. Stuyck-del Bruyère pour la somme de 600.000 fr.

M. le Ministre Petitjean m'a dit qu'une délégation du Musée d'Anvers accompagnée de M. Stuyck s'est présentée chez lui et lui a fait la proposition suivante: l'oeuvre serait acquise pour le Musée d'Anvers pour la somme de 702.000 fr. (prix d'adjudication plus les frais); le Musée d'Anvers verserait de ce qu'il lui reste encore du subside de l'Etat soit un peu plus de 328.000 fr.; des amis du Musée d'Anvers interviendraient pour une somme de 100.000 fr. et l'Etat accorderait un subside pour payer le reste. J'ai répondu au Ministre que, de cette façon indirecte, le Musée d'Anvers enlèverait, au Musée de l'Etat, une oeuvre convoitée par celui-ci, et le ferait au moyen de plus de 600.000 fr. de subsides de l'Etat. Je lui ai proposé de demander à la Commission d'Art ancien d'émettre un avis que l'oeuvre pourrait être achetée pour nos Musées pour la somme de 702.000 fr., à prendre au crédit de nos Musées. S'il le fallait, je me ferais fort de rassembler une centaine de mille francs afin que notre crédit n'ait à supporter qu'une dépense de 600.000 fr.

Monsieur le Comte Carton de Wiart,
Ministre d'Etat,
Président de la Commission d'Art ancien des Musées
Royaux des Beaux-Arts de Belgique,
Hôtel de la Résidence
Genève.

Le Ministre s'est déclaré d'accord avec ces propositions.

J'ai convoqué le Comité de Patronage pour vendredi prochain afin de voir s'il y aurait moyen d'obtenir des dons, et j'aimerais beaucoup pouvoir convoquer la Commission d'Art ancien, le plus tôt possible.

J'apprends que vous rentrez le 18 avril prochain et je remettrai la séance d'Art ancien jusqu'à cette date. Me permettez-vous de faire les convocations pour le 18 avril prochain?

Croyez, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments bien distingués.

Pourbus, Portrait de famille

Achaté par M. Stuyck del Bruyère

Pourby

51

25 mars 1932.

Cher Monsieur l'Ambassadeur,

Un grand merci pour les envois que vous m'avez fait les derniers jours, surtout pour le catalogue de l'Exposition couvrant le règne de Charles II et le catalogue des oeuvres de l'Exposition de Georges Sheffield. Ces ouvrages vont prendre place dans notre Bibliothèque qui est de plus en plus visitée.

Le livre de Sheffield est d'autant plus intéressant qu'il renferme des documents iconographiques se rapportant à notre pays: Saint-Jacques à Anvers et l'embouchure de l'Escaut.

Le catalogue sur l'Exposition du règne de Charles II n'est pas moins intéressant. Nous sommes, en général, mal renseignés sur les portraits faits par les flamands, successeurs de Van Dyck, en Italie, notamment Jacob Huysmans et Peter Lely. Il y a quelques bons portraits reproduits dans ce catalogue. Ceci m'intéresse d'autant plus que j'ai été nommé président du Comité International d'iconographie et que je tiens à coeur de rassembler les documents nécessaires sur l'iconographie des peintres et des personnages de notre contrée.

X Je tiens déjà à vous avertir que nous aurons une séance de la Commission, probablement le 10 avril, à l'effet de procéder à l'examen

Monsieur le Baron de Cartier de Marchienne
Ambassadeur de Belgique,
Belgrave Square, 26,

Londres, S.W.I.

de la possibilité d'acquérir le tableau de Pourbus, "Portraits de Famille" qui nous a échappé à la vente de la Boëssière et que le Musée d'Anvers désirerait acquérir de la main de l'acquéreur avec l'appui pécunier du Gouvernement. Plusieurs personnes sont d'avis qu'il vaudrait mieux que nos musées y mettent le prix.

Croyez, Cher Monsieur l'Ambassadeur, à mes sentiments les meilleurs.

Londres, le 22 mars 1932.

Cher Monsieur van Puyvelde,

Je vous remercie de votre bonne lettre du 18 mars et ne manquerai pas, lorsque Mr. Mellon arrivera ici, de lui demander où se trouvent ses beaux tableaux flamands. S'il les amène avec lui à Londres, je crois bien pouvoir vous promettre qu'il vous autorisera à venir les voir avec moi.

Je suis heureux de ce que vous me dites au sujet de Lord Lee of Fareham, dont j'ai eu l'occasion de visiter la collection. Lui avez-vous annoncé la découverte à laquelle vous faites allusion ?

Je comprends fort bien la valeur des raisons qui militent contre la publication d'une traduction en français et en flamand du livre de Cammaerts. Le fait est que les livres chers se vendent mal et que, par surcroît, tout ce qui a trait à Rubens a déjà été l'objet de publications fort intéressantes *et nombreuses.*

Je note ce que vous me dites au sujet de l'acquisition par nos Musées du "Portrait de Famille" de Pourbus, qui se trouvait dans la collection du Marquis de la Boëssière-Thiennes, c'est en effet une oeuvre admirable qui devrait trouver un asile définitif dans nos Musées, à Bruxelles ou Anvers, peu

importe.

J'ai vu dans un journal belge qu'il serait possible que M. Stuyck-Bunge consentît à céder, au prix coûtant, pour nos Musées, le tableau qu'il avait acquis pour six cent mille francs. Serait-ce impossible à réaliser par une communauté d'efforts de nos différentes associations et grâce au crédit que le Ministre vous a accordé ?

Dans cet ordre d'idées, je vous signale une vente qui promet d'être fort belle et qui aura lieu chez Sotheby, en juin prochain. Mr. Chester Beatty, un roi américain du pétrole, met en vente ses manuscrits à miniature qu'il a collectionnés depuis tout un temps avec beaucoup de discernement. Dès que je recevrai le catalogue, je me ferai un plaisir de vous l'envoyer ; déjà, le "Times" y fait allusion dans l'article ci-joint.

Fidèle à ma coutume, je vous prie de trouver, sous ce pli, quelques articles glanés dans la presse britannique, qui me paraissent de nature à vous intéresser.

Croyez, cher Monsieur van Puyvelde, à mes sentiments les meilleurs et entièrement dévoués.

Eduard

Ce samedi 19 mars 1932.

46

Le Ministre m'a reçu aujourd'hui dans son Cabinet. Il m'a dit qu'il a reçu, hier, la visite officielle de M. François Frank, M. Cornette et M. Stuyck-Bunge, ^{de Bruges} qui avaient acquis, à la vente du Marquis de la Boëssière-Thiennes, le Pourbus pour la somme de 600.000 fr.

La proposition suivante fut faite:

M. Stuyck-Bunge, au nom d'un groupement, a acquis le tableau pour la somme de 600.000 fr. + les frais c'est-à-dire, pour la somme de 702.000 fr. Le Patrimoine du Musée (composé par les subsides de l'Etat) possède un peu plus de 328.000 fr. Un groupe d'amis des Musées serait disposé à payer 100.000 fr. et on demande que l'Etat ajoute les 274.000 fr. manquants. Le Ministre a répondu qu'il examinerait la chose.

J'ai fait observer au Ministre que, de cette façon, l'Etat payerait pour ce tableau 328.000 fr. + 274.000 fr. = 602.000 fr. J'ai dit que je me faisais fort d'obtenir de la Commission un avis favorable à l'achat, pour l'Etat, du tableau en question pour cette somme. ~~qu'on pourrait~~ augmentée, à liquider aux frais du crédit des Musées. S'il fallait encore 100.000 fr. en plus, je les chercherais chez des mécènes. Le Ministre s'est déclaré d'accord.

206

Londres, le 12 mars, 1932.

42

Cher Monsieur van Puyvelde,

Désireux de vous tenir au courant des événements qui me paraissent de nature à vous intéresser, je vous envoie:

1° un catalogue de tableaux vendus hier chez Christie avec quelques prix d'après le "reporter" artistique du Times; 2° un intéressant catalogue de l'Exposition couvrant le règne de Charles II, qui vient de prendre fin, et où ont figuré plusieurs documents intéressants fournis par le Musée d'Art Ancien de Bruges, le Comte A. Visart de Bocarmé et le Prince Eugène de Ligne, etc.; 3° un catalogue d'une intéressante exposition des oeuvres de George Sheffield, excellent peintre anglais mort en 1892, qui ont été collectionnées par Sir Arthur Crosfield et M. Robert Edmondson.

La manière de Sheffield rappelle souvent le genre de Turner; l'artiste anglais a du séjourner à Anvers, car vous pourrez voir aux pages 16, 45 et 51 des reproductions d'oeuvres représentant deux aspects de l'Eglise St. Jacques à Anvers et une aquarelle représentant l'embouchure de l'Escaut.

J'y joins quelques articles parus dans la presse, par exemple l'annonce de la vente par Lord Rothschild à l'American Museum of Natural History de sa collection, unique au monde,

d'oiseaux empaillés.

Croyez, cher Monsieur van Puyvelde, à mes sentiments
les meilleurs et tout dévoués.

Ed. Cartier

Lundi 14 mars 1932. 41

A la vente du Marquis de la Boëssière-Thiemes, je me suis adressé avant l'ouverture de cette vente à F. François Frank, qui d'ailleurs me cherchait. Je lui ai demandé de nous laisser le Pourbus; il m'a dit que le Musée d'Anvers ne songeait pas à l'acquérir: qu'il ne possédait d'ailleurs pas la somme voulue. Je l'ai remercié. Il ne m'a pas demandé pour quelle somme nous comptions acheter ce tableau.

L. v. p.

40.

19 février 1932.

Monsieur le Ministre,

Afin de pouvoir régler définitivement l'achat des deux tableaux importants: un Primitif de la succession Ruffo de Bonneval et un Pourbus, de la succession Boëssière-Thiennes, j'ai eu l'honneur de vous adresser, le 14 janvier dernier, une lettre suggérant l'exonération des frais de vente pouvant être réclamés par l'Etat.

Votre Administration m'a répondu par lettre du 6 février pour dire que les frais pour l'Etat seront réduits au minimum, puisque les droits d'enregistrement, qui sont de 4,20 % ne sont pas perçus quand il s'agit de ventes faites à l'Etat et qu'il n'y a pas davantage de droit de transmission, ni de taxe de luxe.

A la réception de cette lettre, je me suis, sans tarder, adressé le 10 février au notaire Scheyven pour lui communiquer les modalités suivant lesquelles les achats pouvaient se faire.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que M. le notaire Scheyven me répond par lettre du 13 février ce qui suit:

" En ce qui concerne le tableau "Christ devant Pilate", dépendant, de "la succession Ruffo de Bonneval, Mademoiselle De Wynter m'a fait connaître "qu'elle ne pouvait envisager l' vente en dessous du prix de 400.000 frs net

Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts,
10, rue de la Loi,

Bruxelles.

" pour Mme Ruffo de Bonneval."

"En ce qui concerne le "Groupe de famille" attribué à Pourbus, il est
"compris dans la vente publique qui sera faite pour compte de la succession de
"M. le Marquis de la Boessière-Thiernes le 14 mars prochain. Les catalogues de
"cette vente sont imprimés et vont sortir prochainement."

"Il n'est plus possible actuellement de le retirer de la vente au profit
"du Musée, ou de m'engager en quoi que ce soit vis-à-vis de ce dernier.

"Je regrette qu'un accord n'ait pu se faire antérieurement à ce sujet."

Dans ces conditions, je vous prie, Monsieur le Ministre, de me faire
savoir si vous m'autorisez à poursuivre l'achat du "Christ devant Pilate" de
la succession Ruffo de Bonneval pour la somme de 400.000 frs. à verser net aux
vendeurs, avec l'entente préalable que la somme indéterminée de frais, qui est
habituellement à verser aux vendeurs, fera retour aux acheteurs?

Conviendrait-il d'acheter le tableau "Groupe de Famille" de la suc-
cession de Boëssière à la vente publique annoncée pour le 14 mars prochain?
Et dans l'affirmative, à quel prix d'adjudication pourrions nous faire ac-
quérir l'oeuvre?

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considé-
ration distinguée.

Le Conservateur en Chef,

34

Réponse du notaire Scheyven (13 février 1932).
et lettre à M. le Comte Carton de Wiart (16 février 1932)
voir dossier : 5899. Ecole Flamande :

"Pilate se lavant les mains."

10 Février 1932. 38

Lettre à Mr. le Comte Carton de Wiart
dans le dossier : 5899

École Flamande: "Pilate se lavant les mains".

37

10 février 1932.

Monsieur le Notaire,

M. le Ministre des Sciences et des Arts vous a écrit à la date du 18 décembre dernier au sujet de l'achat du "Christ devant Pilate" oeuvre d'un primitif et du "Groupe de Famille" attribué à Pourbus. Il vous a dit que dans l'affaire de la succession "Raiffe de Bonneval" l'Etat offrirait une somme variant entre 355.000 et 360.000 fr. de façon à ne pas dépasser en principal, intérêts et frais, le montant de 400.000 fr.

Quant à l'achat à faire dans la succession Boësières-Thiennes, le Département des Sciences et des Arts agirait de la même façon et ferait, pour l'acquisition du "Groupe de Famille" attribué à Pourbus, une offre de 300.000 fr.

Il résulte des pourparlers ultérieurs que vos clients, du moins la Famille Boësières-Thiennes, n'accepte^{ent} pas ces conditions et qu'^{ils} désire^{nt} que l'Etat supporte le paiement des frais. D'accord avec M. le Ministre, j'ai l'honneur de vous proposer le règlement suivant.

Comme il faut obligatoirement passer par la vente publique, vente grevée de 17% de frais, il devra être stipulé dans le contrat que la somme indéterminée de frais, qui est habituellement à verser aux vendeurs, fera, dans ce cas-ci, retour aux acheteurs; de cette façon, les vendeurs toucheront intégralement pour l'oeuvre d'un Primitif "Christ devant Pilate" les 400.000 fr. et pour l'oeuvre attribuée à Pourbus "Groupe de Famille" les 300.000 fr. qu'ils demandent. Je suis obligé de limiter la dépense aux sommes respectives de 400.000 et 300.000 fr. Les frais de vente seraient supportés par les Musées.

vous
Mais j'espère que comme vous me l'avez fait entendre ainsi que M. l'expert
Dielen, vous voudrez bien faire abandon de vos honoraires en faveur des
Musées, ce dont je vous remercie et vous félicite.

Les droits d'enregistrement qui sont de 4,20 % ne seront pas perçus
par le Département des Finances et il n'y aura pas davantage de droits de
transmission ni de taxe de luxe.

Dans le cas où vous seriez d'accord sur ces propositions de vente
et d'achat, je vous prierais Monsieur le Notaire de bien vouloir procéder à la
vente publique des deux œuvres qui nous intéressent et cela dans les condi-
tions sur lesquelles nous nous sommes entendus verbalement.

Veuillez agréer, Monsieur le Notaire, l'assurance de mes sentiments
les meilleurs.

A Monsieur Hubert Schayven
Notaire,
rue du Moniteur,
Bruxelles.

LvP

6 Février 1932 36

Lettre du Ministre dans le dossier: 5899.

Ecole Thanaude: Pilate se lavant les mains

14 janvier 1932.

35

I annexe

Monsieur le Ministre,

Comme suite à la lettre que vous avez bien voulu adresser, à ma demande verbale, à M. le notaire Scheyven concernant les conditions dans lesquelles l'Etat pourrait acquérir le Portrait de Famille qui se trouve dans la succession de Boëssière Thiennes, M. Victor Scheyven a fait parvenir au Comte Carton de Wiart, qui a entamé les pourparlers, une lettre dont je vous donne copie. Il en résulte que la famille de Boëssière exige le paiement intégral de la somme de trois cent mille francs, et que les frais résultant de la vente devraient être supportés par l'Etat.

Si le Département des Finances exonérait les Musées de l'Etat des charges relatives aux ventes mobilières, les frais relativement légers de la vente pourraient aisément être supportés par nos musées: le notaire et l'expert ont l'intention de faire abandon de leurs honoraires.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en Chef,

A Monsieur Petitjean,
Ministre des Sciences et des Arts,
10, rue de la Loi,

Bruxelles.

VICTOR SCHEYVEN

AVOCAT PRÈS LA COUR D'APPEL
NOTAIRE HONORAIRE

32, AVENUE EMILE DURAY
BRUXELLES

TÉLÉPHONE N° 48.34.72

COMPTE CHÈQUES POSTAUX N° 2325,02

Le 4 janvier 1932.

Mon cher et Honoré Confrère,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que Me Hubert Scheyven, notaire, a reçu du Ministère des Sciences et Arts une lettre en date du 18 décembre dernier dans laquelle il est dit ce qui suit:

" Affaire Boessière Thiennes

Dans la même condition et pour l'oeuvre de Pourbus
" appartenant à la dite succession, mon Département fera
" une offre telle en cas de mise en adjudication publique,
" qu'en principal, frais et intérêts la dépense totale ne
" dépassera pas 300.000 frs, somme dont dispose la Caisse
" du Musée. "

Je regrette de devoir vous dire que ces conditions ne sont pas celles dont nous avons convenu et que mes clients ne sont pas d'accord. L'offre du Département des Sciences et des Arts doit être de 300.000frs plus les frais, et non de cette somme diminuée des frais.

En ce qui est relatif aux frais, je ne doute pas que nous soyons d'accord que, si Mr Dillen et si Me Hubert Scheyven ont l'intention de faire abandon de leurs honoraires, je ne puis en ce qui concerne mes clients leur en faire une obligation.

Il y a aura certainement quelques frais de publicité, assurance etc. compris dans le pourcentage mis

*reçu seulement
le 14/1/32*

34

VICTOR SCHEYVEN

AVOCAT PRÈS LA COUR D'APPEL
NOTAIRE HONORAIRE

32, AVENUE EMILE DURAY
BRUXELLES

TÉLÉPHONE N° 48.34.72
COMPTE CHÈQUES POSTAUX N° 2325,02

à charge des acquéreurs. Mes clients désirant recevoir la somme nette de trois cent mille francs pour le Pourbus, n'entendent pas les supporter.

En ce qui est relatif aux droits de vente mobilière à percevoir le cas échéant par l'enregistrement, c'est au Ministère des Sciences et des Arts qu'il appartient de s'en faire, en cas de perception, octroyer la ristourne par le Département des Finances.

Je pense que vous serez d'accord avec moi au sujet de cette application de l'accord intervenu entre nous.

Veuillez me croire, Mon cher et Honoré Confrère,

Votre dévoué.

Victor Scheyven

A Monsieur le Comte Carton de Wiart

Avocat près la Cour d'Appel

137, Cahussée de Charleroi

E/V



EMPLOYEZ GEBRUIKT
LE TIMBRES DE ANTI-
ANNEUBRUCLEUX TERINGZEGEL
15 JAN.

Monsieur Van Puyvelde

Conservateur en chef des Musées Royaux des
Beaux-Arts de Belgique

9 rue du Musée

E/V.

annexe

*non jointe
Nicholas
G de Boëssière*



Bruxelles, le 5 janvier 1932

Cher Monsieur,

Je reçois de M. Victor Scheyven la lettre ci-jointe que je vous serai obligé de communiquer à M. le Ministre des Sciences et des Arts. Il est exact que dans notre pensée le chiffre de 300.000 francs devait représenter une somme nette pour les héritiers de la Boëssière-Thiennes.

Je ne doute pas que votre démarche au ministère ne suffira à régler cette affaire et à écarter tout malentendu qui pourrait permettre aux représentants de la succession de la Boëssière-Thiennes de se dégager vis-à-vis de nous pour accepter une offre plus favorable de la part de tiers. L'oeuvre est trop intéressante pour que cette question de frais, qui se réduira à peu de chose si M. Dillen et Me Scheyven font abandon de leurs honoraires, ne nous expose à la voir échapper aux Musées.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Monsieur Van Puyvelde
Conservateur en chef des
Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique

E/V.

E. Van der Straet

Lettre adressée par le Ministre
des Sciences et des Arts

Bruxelles, le 18 décembre 1931.

au Notaire Scheyven

*à Monsieur
Lrp*

32

M.D.

Mon Cher Notaire,

M^e Scheyven

Achat Ruffo de Bonneval.

Suite aux divers pourparlers intervenus entre mon Département et la succession prémentionnée, j'ai l'honneur de vous confirmer qu'au cas où la toile convenue serait mise en vente, l'Etat en offrirait une somme variant entre 355 et 360.000 frs, de façon à ne pas dépasser en principal, intérêts et frais le montant de 400.000 frs dont dispose le Musée Ancien pour la liquidation de cet achat.

Affaire Boëssière-Thienne.

Dans la même condition et pour l'oeuvre de Pourbus appartenant à la dite succession, mon Département fera une offre telle en cas de mise en adjudication publique, qu'en principal, frais et intérêts la dépense totale ne dépassera pas 300.000 frs somme dont dispose la caisse du Musée.

Veillez agréer, mon cher Notaire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

31
10 décembre 1931.

3 annexes

Monsieur le Ministre,

Par ma lettre du 21 novembre dernier, j'ai eu l'honneur de vous signaler que, sur ma proposition, la Commission d'art ancien a unanimement exprimé le désir de voir acquérir, pour nos collections, le tableau Groupe de famille, attribué à Pourbus l'ancien, de la collection de feu le Marquis de la Boëssière Thiennes, à Bruxelles. L'avis avait été émis de négocier l'achat à un prix pouvant aller de 250.000 à 350.000 francs, et je vous demandais, M. le Ministre, de vouloir bien autoriser le Comte Carton de Wiart, qui connaît fort bien la famille de la Boëssière-Thienne, à entamer ces négociations.

Déjà M. le Comte Carton de Wiart est entré en pourparlers avec cette famille et son conseil M. le notaire Victor Scheyven.

Ces pourparlers ont eu pour résultat que la famille de la Boëssière-Thienne consent à vendre le tableau à nos Musées, et que cette cession pourrait être réalisée pour la somme de 300.000 francs.

Je joins à la présente copie de la correspondance qui m'a été adres-

Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts,
10, rue de la Loi,

Bruxelles.

sée par M. le Comte Carton de Wiart. Il en résulte aussi que parmi les héritiers, se trouve le jeune Marquis Marc de la Boëssière Thienne, encore mineur; l'acquisition devrait donc se faire par la voie d'une vente public

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Ministre, de vouloir bien me faire savoir:

1^o) si vous autorisez l'acquisition de ce tableau au prix de 300.000 franc

2^o) si je puis me mettre en rapport avec M. le Notaire Victor Scheyven en vue des dispositions à prendre pour la vente publique, conformément aux indications que vous avez bien voulu me donner verbalement pour un cas semblable: ^{l'achat} la vente du tableau "Primitif" de feu le Vicomte Ruffo de Bonneval, qui se ferait par l'entremise du même notaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en Chef,

4 décembre 1931

30 km

Mon cher Confrère,

J'ai bien reçu votre lettre du 2 et vous remercie de l'empressement avec lequel vous avez bien voulu vous occuper de la question de l'acquisition du tableau de Pourbus qui intéresse les Musées Ancien de Bruxelles.

Comme président de la Commission de ce musée et sous réserve de confirmation par le gouvernement, je crois pouvoir vous marquer notre accord sur le prix de 300.000 francs pour ce tableau.

En ce qui concerne la question d'exécution de la vente, M. Van Puyvelde, conservateur en chef des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique, se mettra sans retard en rapport avec vous.

Veuillez agréer, mon cher Confrère, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Monsieur Victor Scheyven
Avocat à la Cour d'appel
Notaire Honoraire
32, avenue Emile Duray

VICTOR SCHEYVEN

AVOCAT PRÈS LA COUR D'APPEL
NOTAIRE HONORAIRE

32, AVENUE EMILE DURAY
BRUXELLES

TÉLÉPHONE N° 48,34,72
COMPTE CHÈQUES POSTAUX N° 2325.02

Le 2 décembre 1931.

Cher Monsieur le Ministre,

J'ai fait part aux héritiers de Monsieur le Marquis de la Boessière Thiennes de l'entretien que nous avons eu récemment au sujet du Pourbus qui dépend de cette succession.

Ils sont unanimes à me répondre qu'il ne désirent pas le vendre à un prix inférieur à trois cent mille francs, mais à ce prix, non sans difficultés, j'ai pu obtenir leur consentement à la vente.

A supposer que l'accord puisse se faire sur ce prix, il resterait à envisager la question de forme de la vente en raison de la présence parmi les héritiers d'un mineur, le jeune Marquis Marc de la Boessière Thiennes. Son émancipation ne nous dispenserait pas de la vente publique, mais en dehors de l'éventualité de la concurrence, je pense qu'il n'en résulterait pas de frais supplémentaires pour les Amis du Musée, les honoraires en cause seront certainement abandonnés à votre Association par ceux qui y auraient droit et je suppose, quant aux droits d'enregistrement, que vous en obtiendrez l'exonération.

Veuillez agréer, Cher Monsieur le Ministre, les assurances de mes sentiments les plus distingués.

A Monsieur le Comte Carton de Wiart
Ministre d'Etat
137, Chaus. de Charleroi,
Bruxelles

---:---:---:---:---:---

Victor Scheyven

137, CHAUSSEE DE CHARLEROY
BRUXELLES

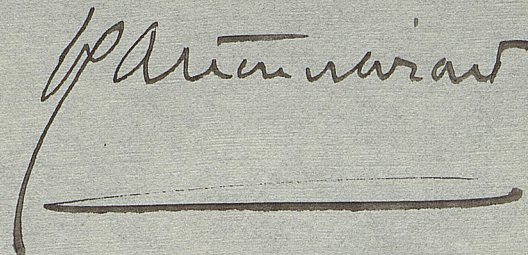
30
le 4 décembre 1931

Cher Monsieur,

Voici une lettre de M. Scheyven, avocat à la Cour et notaire honoraire, qui est le conseil de la famille de la Boissière-Thiennes. J'ai cru pouvoir, dès maintenant, pour marquer l'accord et éviter que les héritiers ne reviennent sur leur chiffre, devoir répondre à M. Scheyven par la lettre dont vous trouverez copie sous ce pli. De cette façon, au point de vue juridique, l'accord des volontés sur le chiffre ne pourra plus être contesté.

Il restera à régler avec Me Scheyven les questions d'exécution qui sont rendues délicates par la présence d'un mineur. Si vous voulez bien, d'accord avec M. le Ministre des Sciences et des Arts, entreprendre ces négociations et les mener à bonne fin, vous aurez, une fois de plus, rendu un éminent service à notre cher Musée.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.



Monsieur Van Puyvelde
Conservateur en chef des Musées
Royaux des Beaux-Arts de Belgique

E/V.

24

Londres, le 7 décembre 1931.

Cher Monsieur van Puyvelde,

J'ai bien reçu votre bonne lettre du 2 décembre et vous remercie vivement de ce que vous avez bien voulu faire pour M. Baksteen.

Je suis très heureux d'apprendre que la Commission d'Art Ancien a décidé l'achat du "Portrait de Famille" de Pourbus l'Ancien, car j'ai une grande admiration pour les oeuvres de Pourbus. De même l'acquisition d'un grand primitif : "Pilate se lavant les mains" me paraîtrait des plus heureuses.

Vous voudrez bien trouver, sous ce pli, toute une série d'articles que j'ai cueillis à votre intention dans la presse britannique et qui me paraissent devoir présenter quelque intérêt pour vous.

Croyez, cher Monsieur van Puyvelde, à mes sentiments les meilleurs et tout dévoués.

Ed. Cartier

28
3 décembre 1931.

Le 3 décembre, M. le Ministre d'Etat, Carton de Wiart, Président de la Commission me téléphone pour me dire que ses démarches auprès de la famille de la Boëssière ont eu un bon résultat.

La famille serait décidée à céder l'oeuvre pour la somme de 300.000 fr. La vente de la main à la main ne pourrait pas se faire en ce moment parcequ'il y a un enfant mineur qui n'atteindra sa majorité que d'ici deux ans.

J'ai répondu que nous pourrions faire procéder à une vente publique qui serait très restreinte si le notaire voulait bien nous y aider. Pour une vente publique, la loi n'exige que l'affichage et annonce dans deux journaux.

M. Carton de Wiart a demandé que j'en parle au Ministre.

Loft

27

2 décembre 1931.

Cher Monsieur l'Ambassadeur,

Je suis déjà en relation avec M. Baksteen que vous voulez bien me recommander pour la place à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts, à Anvers.

Je lui ai donné les conseils nécessaires et soyez persuadé qu'à la suite de votre intervention, je ferai tout ce que je puis.

La dernière réunion de la Commission d'art ancien a décidé de faire tout ce qui est possible pour acheter, s'il le faut, au prix de 400.000 fr. un grand tableau "Portrait de famille qui se trouve actuellement dans la succession du Marquis de la Boëssière".

Lorsque vous passerez par ici, je me ferai un plaisir de vous amener devant ce tableau: c'est une très belle oeuvre de Ire valeur.

Je fais, en ce moment, des démarches pour l'acquisition d'un grand primitif: "Pilate se lavant les mains" qui provient de la succession Ruffo de Boneval.

Nous venons de placer dans la salle de sculpture une série d'oeuvres de première valeur de l'Ecole Française des temps modernes.

Croyez, Cher Monsieur l'Ambassadeur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur le Baron de Cartier de Marchienne,
Membre de la Commission d'art ancien des Musées Royaux
des Beaux-Arts de Belgique,
Belgrave Square, 26,

27

Tableau de Pourbus appartenant au Marquis de la Boëssière

A la date du 23 novembre, il reste disponible, au crédit des acquisitions
la somme de 447.741 francs.

21 novembre 1931.

Monsieur le Ministre,

Il se trouve dans la collection de feu le Marquis de la Boëssière-Thiennes, 19, rue aux Laines, à Bruxelles, un tableau fort important de l'école flamande qu'il serait, à notre avis, hautement désirable d'introduire dans les collections de nos Musées.

Il représente une famille composée de treize personnes, représentées en grandeur naturelle autour d'une table. Ce tableau constitue un des premiers essais de composition pour des portraits à multiples personnages. Ceux-ci sont répartis en deux groupes, entre lesquels se place le portrait du père de famille décédé. Le peintre a essayé de donner quelque vie à ce groupement en représentant à gauche des enfants qui attendent qu'on leur tende des fruits et, à droite, une scène de musique. Mais il n'a pas réussi, même dans cette scène, à créer un lien psychologique entre les personnages.

Le tableau se fait valoir, avant tout, par la peinture serrée et soignée, qui éclate dans certains portraits et dans la nature morte du milieu.

Il est en excellent état de conservation.

Le catalogue de l'Exposition de Portraits anciens au musée d'art moderne à Bruxelles en 1897 cite ce tableau au n° 121 sous la dénomination: "Portrait de la famille van Berchem". Il ne dit pas sur quoi se base cette dénomination.

Sur le cadre se trouve une date et une inscription renouvelées.

La date est 1561. L'inscription loue les attrait de la bonne entente entre

A Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts,
10, rue de la Loi,

personnes d'une même famille:

Ut nil concordi thalamo felicius omni in vita esse

Potest, et Sine lite toro:

Sic mage jucundum nihil est quam cernere gnatos

Concordeis niveo pectore pace frui 1561

Quel est l'auteur de ce tableau?

On a attribué l'oeuvre à Frans Pourbus l'Ancien, le maître des "Fiançailles du peintre Hoefnagel" se trouvant dans nos collections. Nous ne pouvons le croire. Le style de ce tableau n'est pas en rapport avec le style plus mou de Frans Pourbus. De plus, en 1561 cet artiste, né en 1545, n'avait que 16 ans, et il est peu probable qu'un jeune artiste ait montré tant de précision dans l'exécution de portraits tels qu'on admire dans ce tableau. D'ailleurs, les plus anciennes oeuvres signées de lui sont de 1568. Ce sont la "Descente du Saint Esprit" à Saint Martin à Courtrai et le "Portrait de Vieille Dame" au Musée de Dresde. Elles ne possèdent pas la netteté du dessin et du modelé qui se trouvent dans le tableau qui nous occupe.

Le catalogue de l'exposition de la Miniature tenue à Bruxelles en 1912 donne le tableau à Frans Pourbus dit le Jeune, né en 1570 et mort en 1620, ce qui est de toute façon inadmissible.

Déjà H. Hymans, dans son article sur l'exposition de Portraits anciens de 1897, paru dans la Gazette des Beaux-Arts, XVIII (1897) p. 181, attribue le tableau à Pierre Pourbus l'Ancien. Hymans, qui ne cite aucune preuve, montre là, la sûreté de son jugement.

Les portraits de ce tableau sont conçus par le même esprit que les Portraits des membres de la Confrérie du Saint Sang à Bruges, signés par Pourbus l'Ancien et datés de 1556. La technique est à peu près la même dans les Portrait des confrères de la Confrérie du Saint Sacrement sur les volets de La Dernière Cène, de la Cathédrale de Bruges, portant la signature de Pourbus l'Ancien et la date de 1559.

Ce tableau de 1561 présente cependant moins d'âpreté de dessin, et un peu de laisser aller dans le métier, mais on y trouve la même conception de la physionomie que dans bien des portraits de Peter Pourbus l'Ancien.

Cette oeuvre constitue par conséquent un excellent document pour l'étude de notre peinture au XVI^e siècle et est de nature à enrichir dignement nos galeries.

Je propose donc l'achat pour la somme à indiquer par la Commission d'Art ancien. La Commission fixera un maximum du prix d'achat, et son président M. le Comte Carton de Wiart, ami de la famille de la Boëssière, pourrait être invité à négocier avec cette famille.

Cet avis je l'ai soumis aux membres de la Commission d'art ancien que j'avais d'ailleurs invités, au préalable à aller voir le tableau. Devant l'oeuvre même, la Commission, à l'unanimité, s'est ralliée à la proposition que je lui ai faite, et elle a demandé de négocier l'acquisition du tableau à un prix qui irait de 250.000 à 350.000 francs.

M. le Comte Carton de Wiart, président de la Commission d'art ancien, accepterait d'entrer en rapport avec la famille de la Boëssière-Thiennes.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Ministre, de vouloir bien me faire savoir si vous approuveriez cette acquisition au prix maximum de 350.000 fr. et si vous m'autoriseriez à demander à M. le Comte Carton de Wiart d'entamer les négociations sur cette base.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en Chef,

Le Mardi 17 Novembre, 1931, à 11 $\frac{1}{2}$ heures,
 la Commission d'art ancien s'est réunie avec
 la Commission de l'histoire de la Biennière,
 19 Rue des Laitiers. Le Tableau a été examiné.
 A été unanimement favorable à son acquisition.
 Le Président Ch. Cartier de Marchant négociera avec
 la famille de la Biennière. On offrait 250.000 f.
 mais cette offre pourrait elle jusqu'à 350.000 francs.

Ce tableau important du XVI^e siècle représente une famille composée de treize personnes, représentées en grandeur naturelle autour d'une table. *Ce tableau com-
Stake un des premiers essais de composition pour les portraits à multiples personnages. Ceux-ci sont*
dans ce tableau à multiples portraits, est encore quelconque. Les personnages sont répartis en deux groupes, entre lesquels se place le portrait du père de famille décédé. Le peintre a essayé de donner quelque vie à ce groupement en représentant à gauche des enfants ^{qui} attendant ^{qu'on leur tende offre} des fruits, et, à droite, une scène de musique. Mais il n'a pas réussi, même dans cette scène, à créer un lien psychologique entre les personnages.

Le tableau se fait valoir, avant tout, par la peinture serrée et soignée, qui éclate dans certains portraits et dans la nature morte du milieu. [Il est en excellent état de conservation.

Le catalogue de l'Exposition de Portraits anciens au musée d'art moderne à Bruxelles en 1897 cite ce tableau au n° 121 sous la dénomination: "Portrait de la famille van Berchem". Il ne dit pas sur quoi se base cette dénomination.

Sur le cadre se trouve une date et une inscription renouvelées. La date est 1561-6.
Le tableau est daté de 1561 sur le cadre, qui porte en outre, l'inscription

~~suivante~~ louant les attraites de la bonne entente entre personnes d'une même famille:

Ut nil concordi thalamo felicius

in omni in vita esse

[Potest, et sine lite toro:

Sic mage jucundum nihil est quam cernere gnatos

Concordeis niveo pectore pace frui. 1561.

Quel est l'auteur de ce tableau?

On a attribué l'oeuvre à Frans Pourbus l'Ancien, le maître des "Fiançailles du Peintre Hoefnagel" se trouvant dans nos collections. Nous ne pouvons le croire. *Le Cat. de l'exposition*
Le style de ce tableau n'est pas en rapport avec le style plus mou de Frans Pourbus. De plus, en 1561 cet artiste, né en 1545, n'avait que 16 ans, et il est peu probable

qu'un jeune artiste ait ^{montre} tant de précision dans l'exécution de portraits ^{tel} qu'on admire dans ce tableau. D'ailleurs, les plus anciennes oeuvres signées de lui sont de 1568. Ce sont la "Descente du Saint Esprit" à Saint-Martin à Courtrai et le "Portrait de Vieille Dame" au Musée de Dresde. Elles ne possèdent pas la netteté du dessin et du modelé qui se trouvent dans le tableau qui nous occupe.

Le Catalogue de l'expos. de la Miniature tenue à Bruxelles en 1912 donne le tableau à Frans Pourbus le Jeune né 1570 et mort en 1620 lequel est de toute façon incontestable.

Déjà H. Hymans, dans son article sur l'exposition de Portraits anciens de 1897, paru dans la Gazette des Beaux-Arts, ~~Et~~ XVIII (1897) p. 181, attribue le tableau à Pierre Pourbus l'Ancien. Hymans, qui ne cite aucune preuve, montre là, une fois de plus, la sûreté de son jugement.

Les portraits de ce tableau sont conçus par le même esprit que les Portraits des membres de la Confrérie du Saint Sang à Bruges, signés par Pourbus l'Ancien et datés de 1556. La technique ~~en~~ est à peu près la même dans les Portraits des confrères de la Confrérie du Saint Sacrement sur les volets de La Dernière Cène, de la Cathédrale de Bruges, portant la signature de Pourbus l'Ancien et la date de 1559.

Ce tableau de 1561 présente cependant moins d'âpreté de dessin, et ^{plus} ~~de largeur~~ dans le métier, mais on y trouve la même conception de la physionomie que dans bien des portraits de Peter Pourbus l'Ancien. *Pent ébauche*

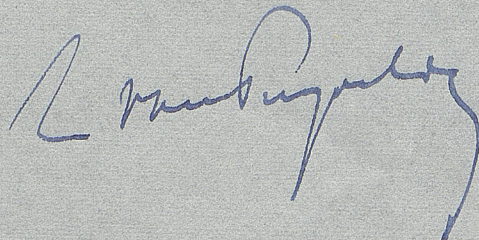
Tableau est-il de Frans Floris.

Cette oeuvre constitue par conséquent un excellent document pour l'étude de notre peinture au XVI^e siècle et est de nature à enrichir dignement nos galeries.

Je propose donc l'achat pour la somme à indiquer par la Commission d'Art ancien. La Commission fixera un maximum du prix d'achat, et son président M. le Comte Carton de Wiart, ami de la famille, de la Boëssière, pourrait être invité à négocier avec cette famille.

Le Conservateur en Chef,

15 nov. 1937



Van Dyck. - Portrait d'un prince de Nassau avec
son précepteur.

Toile 120 x 110.

Collection Marquis de la Boëssière-Thiennin.

Fut sous le no 137 à l'Exposition de Van Dyck
Anvers 1894. Renseigné sans détails dans le Catal.

Repr. dans *Klassiker* p. 484 de Schaeffer, parmi les
œuvres douteuses et œuvres d'atelier

Repr. dans *L'Art* Traité de l'Art belge au XVII^e S.
Exposition Bruxelles 1910.

Le texte ne donne qu'une description. "folie compo-
sition. Peint vers 1638"

Londres, le 10 novembre 1931.

Cher Monsieur van Puyvelde,

J'ai bien reçu votre lettre du 5 novembre, par laquelle vous me signalez un tableau attribué à Pourbus, que la famille du Marquis de la Boëssière serait disposée à céder aux Musées.

Comme je n'entrevois aucun voyage en Belgique, dans un avenir rapproché, puis-je m'en remettre à vous-même, ainsi qu'à M. Jules Destree et à M. Laurent Meeus, pour décider de l'opportunité et de la valeur de l'acquisition projetée ? *J voterai comme vous trois.*

J'aurai le grand regret de ne pouvoir, étant retenu ici par les devoirs de ma charge, être présent à la réunion de la Commission, le samedi 14 novembre, à deux heures et demie.

Croyez, cher Monsieur van Puyvelde, à mes sentiments les meilleurs et tout dévoués.

Ed. Cartier

P.S.,- Je me fais un plaisir de vous envoyer, sous ce pli, quelques extraits que j'ai cueillis dans la presse britannique à votre intention.

Paris 12 Novembre 1981

20

Monsieur le Président,

Veuillez m'excuser à la séance du Samedi : ainsi que j'en avais prévu. M. Laes, je serai retenu à Paris jusqu'au commencement de la semaine prochaine.

J'ai vu les tableaux du Marquis de la Boissière. Comme chacun sait depuis 1910 le soi-disant "Van Dyck" n'est pas de ce peintre. Le grand groupe de famille attribué à François Pourbus n'est pas non plus de celui-ci : il suffit de le comparer avec celui de Hoefnagel, mais c'est un fort beau tableau, très désirable pour le Musée.

Agitez, je vous prie, mes salutations cordiales.

Dulac de Loo

Cher Ami,

Je m'acquitte, sans tarder, de la promesse que je t'ai faite de t'envoyer l'adresse de mon tailleur préféré; le seul m'ayant donné entière satisfaction à tous points de vue;

M. C. Cobler

73, Rue Lafayette, Paris.

Fais un essai, et tu seras aussi bien habillé que moi, à un prix étonnant par ce temps de vie chère.

Cobler est aussi mon chemisier attitré

Bien amicalement à toi *Lanny*

1931

Café D'ANGLETERRE

20, BOULEVARD MONTMARTRE, 20

CARREFOUR DROUOT-RICHÉLIEU

PARIS



Monsieur le Président de la Commission
d'Art ancien - Musée Royal des
Beaux-Arts de Belgique
Rue du Musée 9

Belgique

Bruxelles

11 novembre 21.

56, AVENUE JEANNE
BRUXELLES

19

M. Wouters

Cher Monsieur,

Comme suite à votre lettre
du 6 de ce mois, j'avais espéré
pouvoir passer par le Musée
pour me rendre avec vous
à l'hôtel de la Boessière.

Malheureusement, je suis
au lit depuis plusieurs jours,
atteint d'un douloureux rhu-
matisme lombaire. Je crains
de n'être pas rétabli avant
la fin de cette semaine, et
de ne pouvoir ainsi voir le

tableau avant la
séance de samedi. à la-
quelle je ferai tout mon
possible pour assister.
Si mon état de santé m'en
empêchait, vous voudriez
bien m'excuser au près de
notre Président et de nos
collègues.

Croyez, cher Monsieur, à
mes sentiments distingués.

Yvonne Hansing

Monsieur L. Van Ruyveldt

Conservateur en Chef

au Musée Royal.

*Dossier
la Boëssière*

18

7 novembre 1931.

Mon cher Collègue,

M. le Comte Carton de Wiart, Président de la Commission d'Art Ancien a insisté beaucoup afin qu'une séance de la Commission ait lieu samedi prochain. J'ai fait observer que les membres aiment à garder pour ces réunions, un jour fixe, mais le Président a tant insisté que j'ai dû passer outre.

Comme il s'agit tout spécialement de l'acquisition d'oeuvres de la Collection du Marquis de la Boëssière, j'aimerais beaucoup que vous assistiez à cette réunion et j'ose espérer que vous ferez tout pour vous rendre libre ce jour là.

Croyez, mon cher Collègue, à mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Hulin de Loo,
Bourgmestre de Lootenhulle,
Membre de la Commission d'Art Ancien des Musées Royaux
des Beaux-Arts de Belgique,
3, Place de l'Evêché,

G A N D.

17
6 novembre 1931.

Monsieur,

Le Marquis de la Boëssière est mort, il y a quelque temps. Dans sa succession se trouve un très beau tableau attribué à Pourbus. Il représente un groupe de famille. J'ai eu l'occasion de l'examiner. Il est en excellent état et il me semble qu'il serait de notre devoir de l'acquérir si nous pouvions l'obtenir à un prix convenable. Il paraît que la famille n'aimerait pas de le présenter aux Musées mais qu'elle ne s'opposerait pas d'entrer en pourparlers si les premières démarches venaient de notre côté.

Nous ne pourrions, dans ces conditions, faire venir le tableau dans nos locaux afin de le soumettre à la Commission, mais la Commission pourrait en séance, donner son avis, après que les membres auraient vu le tableau sur place. Si vous vouliez passer par le Musée à une heure où celui-ci est ouvert, je pourrais vous accompagner à l'hôtel de la Boëssière, rue aux Laines, afin de vous amener devant le tableau.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Conservateur en Chef,

Monsieur WAUTERS,
Membre de la Commission d'Art Ancien des Musées Royaux
des Beaux-Arts de Belgique,
Avenue Jeanne, 46,

Bruxelles.

16

5 novembre 1931.

Monsieur,

Le Marquis de la Boëssière est mort, il y a quelque temps. Dans sa succession se trouve un très beau tableau attribué à Pourbus. Il représente un groupe de famille. J'ai eu l'occasion de l'examiner. Il est en excellent état et il me semble qu'il serait de notre devoir de l'acquérir si nous pouvons l'obtenir à un prix convenable. Il paraît que la famille n'aurait pas de le présenter aux musées mais qu'elle ne s'opposerait pas d'entrer en pourparlers si les premières démarches venaient de notre côté.

Nous ne pourrions, dans ces conditions, faire venir le tableau dans nos locaux afin de le soumettre à la Commission, mais la Commission pourrait en séance, donner son avis, après que les membres auraient vu le tableau sur place. Si vous vouliez passer par le Musée à une heure où celui-ci est ouvert je pourrais vous accompagner à l'hôtel de la Boëssière, rue aux Laines, afin de vous amener devant le tableau.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Conservateur en Chef,

Monsieur Egidio Bombaux,
membre de la Commission d'Art Ancien des Musées Royaux
des Beaux-Arts de Belgique,
137, Avenue Longchamps,
BRUXELLES.

5 novembre 1931.

Monsieur,

Le Marquis de la Boëssière est mort, il y a quelque temps. Dans sa succession se trouve un très beau tableau attribué à Pourbus. Il représente un groupe de famille. J'ai eu l'occasion de l'examiner. Il est en excellent état et il me semble qu'il serait de notre devoir de l'acquérir si nous pouvons l'obtenir à un prix convenable. Il paraît que la famille n'aimerait pas de le présenter aux Musées mais qu'elle ne s'opposerait pas d'entrer en pourparlers si les premières démarches venaient de notre côté.

Nous ne pourrions, dans ces conditions, faire venir le tableau dans nos locaux afin de le soumettre à la Commission, mais la Commission pourrait en séance, donner son avis après que les membres auraient vu le tableau sur place. Si vous vouliez passer par le Musée à une heure où celui-ci est ouvert je pourrais vous accompagner à l'hôtel de la Boëssière, rue aux Laines, afin de vous amener devant le tableau.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Conservateur en Chef,

Monsieur Van Bastelaer,
Membre de la Commission d'Art Ancien des Musées Royaux
des Beaux-Arts de Belgique,
22, rue Darwin,

14

6 novembre 1931.

Monsieur,

Le Marquis de la Boëssière est mort, il y a quelque temps. Dans sa succession se trouve un très beau tableau attribué à Pourbus. Il représente un groupe de famille. J'ai eu l'occasion de l'examiner. Il est en excellent état et il me semble qu'il serait de notre devoir de l'acquérir si nous pouvons l'obtenir à un prix convenable. Il paraît que la famille n'aimerait pas de le présenter aux Musées mais qu'elle ne s'opposerait pas d'entrer en pourparlers si les premières démarches venaient de notre côté.

Nous ne pourrions, dans ces conditions, faire venir le tableau dans nos locaux afin de le soumettre à la Commission, mais la Commission pourrait en séance, donner son avis, après que les membres auraient vu le tableau sur place. Si vous vouliez passer par le Musée à une heure où celui-ci est ouvert, je pourrais vous accompagner à l'hôtel de la Boëssière, rue aux Laines afin de vous amener devant le tableau.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Conservateur en Chef,

Monsieur Ciamberlani,
Membre de la Commission d'Art Ancien des Musées Royaux
des Beaux-Arts de Belgique,
Boulevard de la Cambre, 28,
Bruxelles.

Monsieur le Baron,

Le Marquis de la Boissière est mort, il y a quelque temps. Dans sa succession se trouve un très beau tableau attribué à Pourbus le Jeune. Il représente un groupe de famille. J'ai eu l'occasion de l'examiner: ce tableau est en excellent état et il me semble qu'il serait de notre devoir de l'acquérir si nous pouvons l'obtenir à un prix convenable. Il paraît que la famille n'aimerait pas de le présenter aux Musées mais qu'elle ne s'opposerait pas d'entrer en pourparlers si les premières démarches venaient de notre côté.

Nous ne pourrions, dans ces conditions, faire venir le tableau dans nos locaux afin de le soumettre à la Commission, mais la Commission pourrait, en séance, donner son avis, après que les membres auraient vu le tableau sur place. Si vous vouliez passer par le Musée à une heure où celui-ci est ouvert je pourrais vous accompagner à l'hôtel de la Boissière, rue aux Laines, afin de vous amener devant le tableau.

Veuillez agréer, Monsieur le Baron, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Conservateur en Chef,

Monsieur le Baron Frédéric,
Vice-Président de la Commission d'Art Ancien
des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique,
Chaussée d'Haecht, 232,
Bruxelles.

5 novembre 1931.

Monsieur,

Le Marquis de la Boëssière est mort, il y a quelque temps. Dans sa succession se trouve un très beau tableau attribué à Pourbus.

Il représente un groupe de famille. J'ai eu l'occasion de l'examiner. Il est en excellent état et il me semble qu'il serait de notre devoir de l'acquérir si nous pouvons l'obtenir à un prix convenable. Il paraît que la famille n'aimerait pas de le présenter aux Musées mais qu'elle ne s'opposerait pas d'entrer en pourparlers si les premières démarches venaient de notre côté.

Nous ne pourrions, dans ces conditions, faire venir le tableau dans nos locaux afin de le soumettre à la Commission, mais la Commission pourrait en séance, donner son avis, après que les membres auraient vu le tableau sur place. Si vous vouliez passer par le Musée à une heure où celui-ci est ouvert je pourrais vous accompagner à l'hôtel de la Boëssière, rue aux Laines, afin de vous amener devant le tableau.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Conservateur en Chef,

Monsieur Destroë,
Membre de la Commission d'Art Ancien des Musées Royaux
des Beaux-Arts de Belgique,
45, rue des Minimes

Bruxelles.

4
5 novembre 1931.

Monsieur le Sénateur,

Le Marquis de la Boëssière est mort, il y a quelque temps. Dans sa succession se trouve un très beau tableau attribué à Pourbus.

Il représente un groupe de famille. J'ai eu l'occasion de l'examiner. Il est en excellent état et il me semble qu'il serait de notre devoir de l'acquérir si nous pouvons l'obtenir à un prix convenable. Il paraît que la famille n'aimerait pas de le présenter aux Musées mais qu'elle ne s'opposerait pas d'entrer en pourparlers si les premières démarches venaient de notre côté.

Nous ne pourrions, dans ces conditions, faire venir le tableau dans nos locaux afin de le soumettre à la Commission, mais la Commission pourrait en séance, donner son avis, après que les membres auraient vu le tableau sur place. Si vous vouliez passer par le Musée à une heure où celui-ci est ouvert, je pourrais vous accompagner à l'hôtel de la Boëssière, rue aux Laines, afin de vous amener devant le tableau.

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Conservateur en Chef,

Monsieur Auguste Vermeulen,
Sénateur,
membre de la Commission d'Art Ancien des Musées Royaux
des Beaux-Arts de Belgique,
74, rue St Bernard,
E/V.

5 novembre 1931

Monsieur le Bénédictin,

Le Marquis de la Boëssière est mort, il y a quelque temps. Dans sa succession se trouve un très beau tableau attribué à Pourbus. Il représente un groupe de famille. J'ai eu l'occasion de l'examiner. Il est en excellent état et il me semble qu'il serait de notre devoir de l'acquérir si nous pouvons l'obtenir à un prix convenable. Il paraît que la famille n'aimerait pas de le présenter aux Musées mais qu'elle ne s'opposerait pas d'entrer en pourparlers si les premières démarches venaient de notre côté.

Nous ne pourrions, dans ces conditions, faire venir le tableau dans nos locaux afin de le soumettre à la Commission, mais la Commission pourrait en séance, donner son avis, après que les membres auraient vu le tableau sur place. Si vous vouliez passer par le Musée à une heure où celui-ci est ouvert, je pourrais vous accompagner à l'hôtel de la Boëssière, rue aux Laines, afin de vous amener devant le tableau.

Veillez agréer, Monsieur le Baron, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Conservateur en Chef,

Monsieur le Baron de Cartier de Marchienne
Belgrave Square, 26,
Londres S.W.1.

9
5 novembre 1931.

Monsieur,

Le Marquis de la Boëssière est mort, il y a quelque temps. Dans sa succession se trouve un très beau tableau attribué à Pourbus. Il représente un groupe de famille. J'ai eu l'occasion de l'examiner. Il est en excellent état et il me semble qu'il serait de notre devoir de l'acquérir si nous pouvons l'obtenir à un prix convenable. Il paraît que la famille n'aimerait pas de le présenter aux Musées mais qu'elle ne s'opposerait pas d'entretenir en pourparlers si les premières démarches venaient de notre côté.

Nous ne pourrions, dans ces conditions, faire venir le tableau dans nos locaux afin de le soumettre à la Commission, mais la Commission pourrait en séance, donner son avis, après que les membres auraient vu le tableau sur place. Si vous vouliez passer par le Musée à une heure où celui-ci est ouvert je pourrais vous accompagner à l'hôtel de la Boëssière, rue aux Laines, afin de vous amener devant le tableau.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Conservateur en Chef,

Monsieur BAUTIER,
Membre de la Commission d'Art Ancien des Musées Royaux
des Beaux-Arts de Belgique,

577, Avenue Louise,
Bruxelles.

8

5 novembre 1931.

Monsieur,

Le Marquis de la Boëssière est mort, il y a quelque temps. Dans sa succession se trouve un très beau tableau attribué à Pourbus. Il représente un groupe de famille. J'ai eu l'occasion de l'examiner. Il est en excellent état et il me semble qu'il serait de notre devoir de l'acquérir si nous pouvons l'obtenir à un prix convenable. Il paraît que la famille n'aimerait pas de le présenter aux Musées mais qu'elle ne s'opposerait pas d'entre en pourparlers si les premières démarches venaient de notre côté.

Nous ne pourrions, dans ces conditions, faire venir le tableau dans nos locaux afin de le soumettre à la Commission, mais la Commission pourrait en séance, donner son avis, après que les membres auraient vu le tableau sur place. Si vous vouliez passer par le Musée à une heure où celui-ci est ouvert je pourrais vous accompagner à l'hôtel de la Boëssière, rue aux Laines, afin de vous amener devant le tableau.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Conservateur en Chef,

Monsieur Coffin,
Membre de la Commission d'Art Ancien des Musées Royaux
des Beaux-Arts de Belgique,
38, rue François Stroobant,
Ixelles.

7
22 octobre 1931.

Mon Cher Collègue,

Le Marquis de Boisières est mort, il y a quelque temps. Dans sa succession se trouve un très beau tableau attribué à Pourbus le Jeune. Il représente un groupe de famille. J'ai eu l'occasion de l'examiner: ce tableau est en excellent état et il me semble qu'il serait de notre devoir de l'acquérir si nous pouvons l'obtenir à un prix convenable. Il paraît que la famille n'aimerait pas de le présenter aux Musées mais qu'elle ne s'opposerait pas d'entrer en pourparlers si les premières démarches venaient de notre côté.

Nous ne pourrions, dans ces conditions, faire venir le tableau dans nos locaux afin de le soumettre à la Commission, mais la Commission pourrait, en séance, donner son avis, après que les membres auraient vu le tableau sur place. Si vous vouliez passer par le Musée à une heure où celui-ci est ouvert, je pourrais vous accompagner à l'hôtel de Boisières, rue aux Laines, afin de vous amener devant le tableau.

Veuillez agréer, Mon cher Collègue, l'assurance de mes sentiments
les meilleurs.

Monsieur Hulin de Loo,
Bourgmestre de Loctenhulle,
Membre de la Commission d'Art Ancien des Musées Royaux
des Beaux-Arts de Belgique,
3, Place de l'Evêché,
G A N D.



6
Bruxelles, le 23 octobre 1931

Cher Monsieur,

Je serai heureux d'aller voir avec vous le tableau attribué à Pourbus le Jeune et qui fait partie de la succession du marquis de la Boissière. Sauf contre avis, je passerai au Musée demain samedi entre 2 1/2 et 3 h.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Y. Van der Stuyvenberg

Monsieur Van Puyvelde
Conservateur en Chef des Musées
Royaux des Beaux-Arts de Belgique

E/V.

5

22 octobre 1931.

Monsieur le Comte,

Le Marquis de Boisières est mort, il y a quelque temps. Dans sa succession se trouve un très beau tableau attribué à Pourbus le Jeune. Il représente un groupe de famille. J'ai eu l'occasion de l'examiner. Il est en excellent état et il me semble qu'il serait de notre devoir de l'acquérir si nous pouvons l'obtenir à un prix convenable. Il paraît que la famille n'aimerait pas de le présenter aux Musées mais qu'elle ne s'opposerait pas d'entrer en pourparlers si les premières démarches venaient de notre côté.

Nous ne pourrions, dans ces conditions, faire venir le tableau dans nos locaux afin de le soumettre à la Commission, mais la Commission pourrait en séance donner son avis, après que les Membres auraient vu le tableau sur place. Si vous vouliez passer par le Musée à une heure où celui-ci est ouvert, je pourrais vous accompagner à l'hôtel de Boisières, rue aux Laines, afin de vous amener devant le tableau.

Veuillez agréer, Monsieur le Comte, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Conservateur en Chef,

Monsieur le Comte Carton de Wiart,
Président de la Commission d'Art Ancien des Musées Royaux
des Beaux-Arts de Belgique,
Chaussée de Charleroi 137,

Bruxelles.

4

22 octobre 1931.

Monsieur,

Le Marquis de Boisières est mort, il y a quelque temps. Dans sa succession se trouve un très beau tableau attribué à Pourbus le Jeune. Il représente un groupe de famille. J'ai eu l'occasion de l'examiner. Ce tableau est en excellent état et il me semble qu'il serait de notre devoir de l'acquérir si nous pouvons l'obtenir à un prix convenable. Il paraît que la famille n'aimerait pas de le présenter aux Musées mais qu'elle ne s'opposerait pas d'entrer en pourparlers si les premières démarches venaient de notre côté.

Nous ne pourrions, dans ces conditions, faire venir le tableau dans nos locaux afin de le soumettre à la Commission, mais la Commission pourrait, en séance, donner son avis, après que les membres auraient vu le tableau sur place. Si vous vouliez passer par le Musée à une heure où celui-ci est ouvert, je pourrais vous accompagner à l'hôtel de Boisières, rue aux Laines, afin de vous amener devant le tableau.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Conservateur en Chef,

Monsieur MEEUS,
membre de la Commission d'Art Ancien des Musées Royaux
des Beaux-Arts de Belgique,
263, Avenue de Tervueren,
Bruxelles.

22 octobre 1931.

Monsieur le Baron,

Le Marquis de Boisières est mort, il y a quelque temps. Dans sa succession se trouve un très beau tableau attribué à Pourbus le Jeune. Il représente un groupe de famille. J'ai eu l'occasion de l'examiner: ce tableau est en excellent état et il me semble qu'il serait de notre devoir de l'acquérir si nous pouvons l'obtenir à un prix convenable. Il paraît que la famille n'aimerait pas de le présenter aux Musées mais qu'elle ne s'opposerait pas d'entrer en pourparlers si les premières démarches venaient de notre côté.

Nous ne pourrions, dans ces conditions, faire venir le tableau dans nos locaux afin de le soumettre à la Commission, mais la Commission pourrait, en séance, donner son avis, après que les membres auraient vu le tableau sur place. Si vous vouliez passer par le Musée à une heure où celui-ci est ouvert, je pourrais vous accompagner à l'hôtel de Boisières, rue aux Laines, afin de vous amener devant le tableau.

Veuillez agréer, Monsieur le Baron, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Conservateur en Chef,

Monsieur le Baron Descamps,
511, Avenue Louise,
BRUXELLES.

19 octobre 1931.

2

A la date du 19 octobre 1931, j'ai été voir les tableaux du Marquis de Boisières. Le grand tableau sur bois, attribué à Pourbus ~~le jeune~~ et représentant une famille est de toute première valeur et digne d'entrer au Musée. Il conviendra de solliciter divers membres de la Commission d'aller le voir.

Le tableau de Van Dyck, "Prince d'Orange et son Précepteur" n'est pas de première qualité.

Les pourparles devront se faire non pas avec le notaire Scheyven qui a pris un expert: M. Dillen, mais de préférence directement avec la famille du Marquis et, spécialement avec ^{ne} la Baron Van de Werve de Schild, Lombise-Hainaut.

CP

TABEAU DE POURBUS L'ANCIEN REPRESENTANT "UNE FAMILLE"

1

Ce tableau qui a été exposé à l'Exposition des miniatures à Bruxelles appartient à la collection du Marquis de Boisières: 19, rue Aux Laines.

Le Marquis de Boisières vient de mourir. Ses héritiers seraient disposés à céder ce tableau au Musée, seulement, ils ne veulent pas faire l'offre eux-mêmes et il conviendrait que les premiers pas, pour cette acquisition, soient faits par les Musées.

Note au surveillant Demoulin ~~et~~ concierge à cette maison.

Je demanderai à différents membres de la Commission d'aller voir ce tableau.

Le 6 octobre, j'ai demandé à M. Bautier d'essayer de connaître la valeur indiquée pour ce tableau dans la déclaration pour le fisc faite par la famille.

6 oct. 1937

L. v.